

# Communiqué de presse

Paris, le 8 janvier 2025

## Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne encouragent l'amélioration de la performance énergétique des logements en intégrant l'impact dans leurs crédits immobiliers

**Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne proposent aux particuliers souscrivant un nouveau crédit immobilier\* de bénéficier d'une réduction du taux d'intérêt en cas d'amélioration dans les trois ans de la performance énergétique de leur bien. Cette offre est destinée aux logements ayant un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) entre E et G dont les propriétaires engageraient des travaux pour l'améliorer de deux lettres. Pour cela, les acquéreurs pourront bénéficier de l'accompagnement d'un réseau de partenaires experts en rénovation énergétique, sélectionnés par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, depuis l'audit jusqu'à la réalisation effective des travaux.**

Acteurs clés du financement de l'immobilier et du logement, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne encouragent leurs clients dans leur souhait d'accéder à un logement performant sur le plan énergétique. Cette démarche s'inscrit parmi les priorités du projet stratégique Vision 2030 et contribue au défi majeur de la rénovation énergétique des habitations en France.

### Une solution « à Impact » simple, concrète et vertueuse

Les biens éligibles concernent les logements ayant un DPE classé E, F ou G au moment de l'octroi du prêt, qu'ils soient utilisés comme résidences principales, secondaires ou locatives. Pour bénéficier de la bonification, le client s'engage dès la signature du prêt à réaliser des travaux visant à améliorer le DPE du bien immobilier de deux lettres.

Le client dispose alors d'une durée de plus de trois ans (40 mois), à compter du premier déblocage du crédit, pour réaliser les travaux. Ceux-ci peuvent être financés selon son choix, dès l'achat immobilier ou après l'acquisition du bien. Si la nature des travaux le permet, le client a la possibilité de souscrire un Eco-PTZ ou un prêt pour la rénovation énergétique en complément.

Cette solution « à Impact » est cumulable avec l'obtention d'un PTZ et avec les offres récemment lancées par Banque Populaire et Caisse d'Épargne pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes primo-accédants, notamment le Prêt avec différé de remboursement (Maximmo+X Banque Populaire et Primoz Caisse d'Épargne).

### Un accompagnement global dans la rénovation énergétique

Pour accompagner leurs clients dans la réalisation de leurs travaux, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne ont noué des partenariats avec des experts en rénovation énergétique, tels que Cozynergy ou Leroy Merlin. Les clients peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement global allant de l'audit énergétique à la garantie de bonne fin de travaux, en incluant la recherche de subventions.



**Pour Hélène Madar, directrice générale Banque de proximité et Assurance Banque Populaire – Caisse d'Épargne :** « Grâce à l'intégration de cette nouvelle solution « à Impact » dans leurs offres de crédit immobilier, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne soutiennent les Français dans leur accession à la propriété tout en contribuant concrètement à la transition énergétique des territoires. Pour faciliter la réalisation de leurs travaux, nos clients peuvent être accompagnés par notre réseau de partenaires experts en rénovation énergétique. L'amélioration de la performance énergétique de leur logement leur permet de bénéficier non seulement d'une réduction de leurs mensualités de remboursement, mais également d'une valorisation de leur patrimoine. »

*Sous réserve de disponibilité de l'offre en Banque Populaire ou en Caisse d'Épargne.*

*\* Hors prêts non éligibles : prêts réglementés, prêts révisibles, prêts infime, prêts relais et prêts duo.*

*Ce communiqué de presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement informatif et sans valeur contractuelle.*

#### **À propos de Banque Populaire**

*Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France.*

#### **À propos de Caisse d'Épargne**

*Les 15 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France.*

#### **À propos du Groupe BPCE**

*Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).*

#### **Contact presse Groupe BPCE**

Fanny Kerecki : 06 17 42 16 33 – [fanny.kerecki@bpce.fr](mailto:fanny.kerecki@bpce.fr)